

EN BREF

VERSAILLES

Des inspecteurs du travail voient leur ministre

HIER, Gérard Larcher, ministre délégué aux Relations du travail, s'est rendu à la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTE) des Yvelines. Le but de cette visite : faire le point avec les fonctionnaires de la DDTE sur l'opération de contrôle sur le travail illégal menée le 22 août à la Fête des Loges. Au cours de cette entrevue, il a été aussi question des conditions de travail de ces inspecteurs. Aujourd'hui, ils commémorent la mort de deux de leurs collègues assassinés, il y a un an, en Dordogne par le chef de l'exploitation agricole dans laquelle ils entendaient assurer leur mission d'inspection.

SARTROUVILLE

Donnez votre avis sur l'eau

■ L'eau du robinet est-elle gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.

Orgeval

L'épandage d'insecticide alarme les riverains

ERRER de pilotage ou vents trop violents ? Des pulvérisations aériennes d'insecticides, destinées à éradiquer la chrysomèle de

maïs, insecte ravageur, ont atteint des habitations d'Orgeval. Des riverains s'inquiètent des effets de ces produits sur leur santé. D'autant que

l'épandage doit être utilisé sur 1 700 ha de maïs répartis sur 52 communes du département.

« Nous étions dans la côte des Aluets, près des parcelles de maïs, quand nous avons vu un hélicoptère opérer deux rotations et pulvériser de l'insecticide. Seulement, celui-ci n'a pas atteint sa cible, mais les maisons voisines, certainement à cause du vent d'ouest », raconte Bernard Lefèvre, maraîcher à la retraite, qui a vu des promeneurs être ainsi « touchés » par ce produit nocif. Un habitant en train de jardiner au moment de l'épandage a été touché par les pulvérisations. Depuis, il se plaint d'irritations oculaires.

Tous s'inquiètent de la nocivité du produit déversé et s'interrogent sur l'opportunité d'utiliser des hélicoptères pour d'aussi petites parcelles. Pourtant, c'est la seule parade efficace trouvée pour lutter contre cet insecte en provenance des Etats-Unis. « Moi, je suis d'accord pour les pulvérisations seulement sur des grandes plaines. Là, sur une superficie de 2 000 à 3 000 m², c'est impossible. Déjà, du fait de la proximité

des habitations, l'hélicoptère ne peut pas survoler la parcelle en rase-mottes. C'est trop risqué pour lui. Par ailleurs, il aurait fallu mieux communiquer sur cette opération. Les gens auraient pu prendre leurs précautions », poursuit Bernard Lefèvre.

Cette maladresse apporte de l'eau au moulin du Mouvement pour le droit et le respect des générations futures (MDRGF). Cette association de protection de l'environnement plaide en effet pour des mesures plus naturelles. « L'épandage de ce produit toxique (le decis à base de delthaméthrine) n'est pas forcément nécessaire. La rotation des parcelles est beaucoup plus adaptée. » La Direction régionale de l'agriculture et des forêts (Draf) s'est expliquée. « Des précautions sont prises. Le traitement insecticide par hélicoptère se fait au ras des parcelles concernées. Le maire informe la population quarante-huit heures auparavant pour éviter qu'un centre aéré, par exemple, ne se retrouve à proximité. » Et d'ajouter : « Ce produit n'est pas toxique. »

VÉRONIQUE BEAUGRAND



ORGEVAL, HIER APRES-MIDI. Des habitations proches d'une parcelle de maïs de 3 000 m² ont été touchées par les pulvérisations d'insecticide, destinées à lutter contre la chrysomèle de maïs. (L.P./V.B.)

Cette offre doit être utilisée avant la date limite de validité. Passée celle-ci, elle ne pourra être rattrapée que si l'annonceur nous le permet.